



D.2019.07.03.7.13

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 03 Juillet 2019

7 – PROJETS TERRITORIALISES

7.13 - Téléphérique Urbain Sud – Autorisation de signer le marché n° 2 2019 13852 M Assistance à Maitrise d'Ouvrage communication chantier : conseil stratégique, conception et mise en œuvre avec la société TAO.

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet à Toulouse Métropole, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel		X (M. Briand jusqu'au point 9.4)	X (a/c du point 10)
BRIAND Sacha	X	X (M.Chollet a/c du point 10)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X (du point 1.1 au point 4.12 et du point 9.1 au point 9.4)	X (M.Grass a/c du point 5.1 jusqu'au point 8.9 et a/c du point 10)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
AREVALO Henri	X	X (M. André a/c du point 1)	
LAFON Arnaud			X
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2012.07.12.6.1 du 12 juillet 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Téléphérique Urbain Sud pour la desserte de l'Oncopole, du CHU Rangueil, et de l'Université Paul Sabatier.

Par délibération D.2012.10.3.7.3 du 3 octobre 2012, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié par mandat, la maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT) de cette opération.

Le présent appel d'offres ouvert est lancé après avis d'appel public à la concurrence. Il est soumis aux dispositions des articles R2161-2 à R2161-5 du Code de la Commande Publique.

La présente consultation concerne un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des actions de communication chantier.

Les prestations attendues sont :

- le conseil en stratégie de communication chantier,
- la conception et réalisation de supports de communication chantier print, audio, web et film d'animation,
- l'appui à l'organisation d'événements liés au chantier.

Ces prestations sont à réaliser sur la commune de Toulouse.

Les prestations font l'objet d'un accord cadre à bons de commande conformément aux dispositions des articles R2162-1 à R2162-6 et R2162-13 à R2162-14 du Code de la Commande Publique.

Le montant minimum de ce marché est estimé à 80 000 €HT et le montant maximum à 300 000 € HT. La durée de la prestation globale est fixée à 30 mois.

L'avis d'appel public à la concurrence été télétransmis 19 avril 2019 aux publications suivantes : JOUE, BOAMP et La Dépêche du Midi et déposé sur le site www.tisseo.fr

En vertu de l'article R2132-2 du Code de la Commande Publique, le mode choisi par le Maître d'Ouvrage pour la transmission du Dossier de Consultation est la voie électronique.

7 dossiers ont été retirés via la plateforme tisseo.fr, dont 1 ne concerne pas l'appel d'offre.

6 candidats ont remis une offre dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence qui était fixé au 20 mai 2019 avant 12h :

- VERYWELL
- TAO
- INCONITO
- ROUGE VIF – WHAT TIME IS IT
- POLE IMPRESSION OGHAM
- MEDIAPILOTE - APTITUDE

Les enveloppes ont été ouvertes le 20 mai 2019.

La Commission d'Appel d'Offre de Tisséo Collectivités (SMTC) a, dans sa séance du **25 juin 2019**, décidé de retenir l'ensemble des candidatures puis d'attribuer le marché à **la société TAO** pour un montant minimum de 80 000 €HT et un montant maximum de 300 000 €HT, le détail estimatif remis s'élevant à **196 500 € HT**.

Il est donc proposé au Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC), d'autoriser la signature du marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage communication chantier : conseil stratégique, conception et mise en œuvre n° **2 2019 13852 M** avec **la société TAO** pour un montant maximum de 300 000 € HT.

.....

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

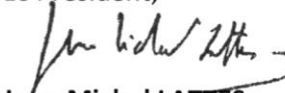
ARTICLE 1 : AUTORISE Tisséo Ingénierie à signer avec **la société TAO** le marché n° **2 2019 13852 M** assistance à maîtrise d'ouvrage communication chantier : conseil stratégique, conception et mise en œuvre pour un montant maximum de 300 000 €HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois
et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES